



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 juillet 2024 - 31 juillet 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	106	3 131,97	15,72	10,795230
Cartes de débit	81	1 992,30	10,03	3,984600
Cartes de crédit	21	574,40	2,87	1,723200
Cartes commerciales	4	565,27	2,82	5,087430
Visa	14	254,60	1,26	0,740300
Cartes de débit	8	91,70	0,46	0,183400
Cartes de crédit	4	115,60	0,57	0,346800
Cartes commerciales	1	16,50	0,08	0,148500
Cartes hors Espace Economique Européen	1	30,80	0,15	0,061600
MasterCard	11	104,40	0,53	0,208800
Cartes de débit	6	59,00	0,30	0,118000
Cartes hors Espace Economique Européen	5	45,40	0,23	0,090800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	2 047	18 275,94	92,24	43,041430
Cartes de débit	1 646	14 257,19	71,97	28,514380
Cartes de crédit	363	3 606,95	18,18	10,820850
Cartes commerciales	38	411,80	2,09	3,706200
Visa	409	3 436,00	19,27	9,100400
Cartes de débit	253	2 197,40	11,14	4,394800
Cartes de crédit	127	967,80	4,92	2,903400

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes commerciales	20	190,50	0,97	1,628500
Cartes hors Espace Economique Européen	9	80,30	2,24	0,173700
MasterCard	184	1 702,40	9,00	5,427760
Cartes de débit	141	1 299,40	6,53	2,629760
Cartes de crédit	15	133,20	0,66	0,399600
Cartes commerciales	18	137,80	0,71	2,109400
Cartes hors Espace Economique Européen	10	132,00	1,10	0,289000
TOTAL	2 771	26 905,31	138,02	69,313920

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.
 - L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.
- Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.